



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 32644

Texte de la question

Mme Julie Sommaruga alerte Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'avenir de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Les acteurs de l'éducation populaire s'inquiètent d'un projet de réaffectation d'une partie de son personnel dans une sous-direction « études » interne au ministère en charge de la jeunesse. Ils craignent que cette mesure signe la fin de cette institution historique, de cet établissement pourtant reconnu depuis 60 ans comme acteur et ressource en matière de compréhension de la jeunesse et des politiques de jeunesse. L'INJEP est un lieu unique, aussi bien pour le monde de la recherche, pour l'administration, pour les professionnels de jeunesse que pour les acteurs associatifs. Espace de rencontres et d'échanges, il facilite l'élaboration de problématiques de recherche en phase avec l'actualité et la demande sociale. Ces travaux ont largement contribué à la professionnalisation et à l'adaptation des métiers des professionnels de jeunesse, que les projets éducatifs territoriaux vont bientôt mobiliser en nombre. Ils alimentent de plus une boîte à outils de principes et d'instruments que les élus et décideurs des politiques jeunesse utilisent aujourd'hui quotidiennement. L'indépendance, l'autonomie administrative et la gouvernance partagée ont rendu ces réalisations possibles. La sauvegarde de cette institution clé pour les politiques de jeunesse est essentielle à l'heure où 23 % des jeunes sont en situation de pauvreté, où près de 20 % d'entre eux sont touchés par le chômage, où l'âge du premier CDI est autour de 27 ans, et que les inégalités entre jeunes se creusent. Elle réaffirme donc son attachement à la préservation de l'INJEP et lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La jeunesse est la priorité du gouvernement. Un important travail interministériel a été engagé pour mener une nouvelle politique jeunesse. Le 21 février 2012 s'est tenu un Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ), sous l'égide du Premier ministre, qui a validé 13 chantiers et 47 mesures. Le gouvernement a décidé d'adapter l'organisation de l'État pour la mettre au service de cette nouvelle politique en créant un délégué interministériel à la jeunesse et en rationalisant l'administration centrale et les opérateurs du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative concernés par cette modernisation. L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) au cœur du dispositif de mise en oeuvre du CIJ, est chargé de la préparation du tableau de bord de la jeunesse. L'évolution envisagée vise à le renforcer : - en adaptant son statut à l'instar d'autres organismes reconnus (INSEE, observatoire des zones sensibles) ; - en pérennisant les garanties scientifiques de son statut actuel : autonomie du travail des chercheurs, présence d'un conseil scientifique, capacité à créer des partenariats, à contractualiser avec des tiers, ... ; - en renforçant ses effectifs par l'ajout de compétences absentes aujourd'hui : évaluation des politiques publiques, statistiques et vie associative. Le gouvernement a besoin de l'INJEP et de ses personnels pour être à la hauteur de l'ambition qu'il nourrit pour la jeunesse de notre pays, bien loin de la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui avait entraîné la suppression de 60 postes sur 120.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Sommaruga](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32644

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7407

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9746